



**Arbois**  
JURA

## DECISION 31/25

### **Objet : Prestation d'Assistance technique à l'exploitation et au bon fonctionnement du système d'assainissement**

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, déléguant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2025 validant l'adhésion à l'Agence d'Ingénierie du Jura (Territoires Ingénierie Jura),

### **DECIDE**

de retenir Territoires Ingénierie Jura, 17 Rue Rouget de Lisle 39039 LONS LE SAUNIER, pour un montant de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC

Arbois, le 22 septembre 2025

La Maire,  
  
Valérie DEPIERRE